



Quel testament établir

Par **Bussy77600**, le **22/08/2019** à **02:52**

Bonjour,

Je dispose d'un patrimoine composé d'un bien immobilier, appartement F4, et d'épargne sur plusieurs comptes, et qui s'estime à

450 000 €.

Je suis marié avec 2 enfants, aujourd'hui majeurs pas encore mariés. Je pense à la succession, en cas de disparition seul, et en cas de disparition avec mon épouse.

Je veux léguer mon patrimoine à ma femme et mes enfants exclusivement. Quel type de testament faut-il établir ?

En cas de disparition avec mon épouse, nous voulons tout léguer à nos enfants et les prémunir de toute velléité d'autres personnes de la famille. Quel type de testament ?

Comment ça se passe pour leur deux cas, un testament (mon décès) et un autre testaments (mon décès et celui de mon épouse).

Merci d'avance pour toute information.

Par **janus2fr**, le **22/08/2019** à **08:01**

Bonjour,

Pas besoin de testament dans votre situation puisque vous avez des enfants ! Seuls vos enfants et votre épouse sont vos héritiers, personne d'autre...